

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET  
INGÉNIERIE**

**SEANCE DU 10 JANVIER 2019**

**1. Approbation du PV du 07.06.2018**

**Le conseil de la faculté approuve le procès-verbal du 07 juin 2018 par 29 voix pour et 1 abstention.**

*Le procès-verbal est annexé au présent relevé.*

**2. Avis sur les capacités d'accueil en Licence et les attendus de formation sur Parcoursup pour l'année 2019/2020**

**Le conseil de la faculté se prononce en faveur des capacités d'accueil en Licence et des attendus de formation sur Parcoursup pour l'année 2019/2020 par 26 voix pour et 4 abstentions.**

**3. Désignation d'un élu étudiant au sein de la commission « soutien aux projets » du FSDIE**

Madame Maya ZABANEH est désignée membre titulaire de la commission « soutien aux projets » du FSDIE en remplacement de Monsieur Felix GREZAUD.

Monsieur Jean-Luc SHAKOBE se porte candidat au remplacement de Madame Maya ZABANEH en tant que membre suppléant de la commission « soutien aux projets » du FSDIE.

**Le conseil de la faculté désigne Monsieur Jean-Luc SHAKOBE comme membre suppléant de la commission « soutien aux projets » par 28 voix pour, 1 refus de vote et 1 abstention.**

**4. Point d'information relatif aux modalités de fonctionnement de la commission « contribution vie étudiante et de campus » (CVEC).**

Le conseil de faculté propose de modifier l'article 3 – b de la charte de la commission contribution vie étudiante et de campus (CVEC) comme suit :

*« La Commission CVEC en formation plénière est présidée par le Président ou la Présidente de Sorbonne Université, ou son représentant. Elle comprend les 16 membres de la commission restreinte, ainsi que **14 membres supplémentaires** ainsi répartis :*


**Membres de droit avec voix délibérative :**

- Les 16 membres de la commission restreinte
- **Quatre personnes représentantes d'associations étudiantes de Sorbonne Université, une par faculté, et une représentante d'une association de doctorants**
- Les responsables des structures en charge de la vie étudiante des trois facultés, ou leurs représentants
- Le directeur ou la directrice du DAPS et le directeur ou la directrice du SUAPS, ou leurs représentants
- Le directeur ou la directrice du service de médecine préventive des étudiants, ou son représentant
- Le directeur ou la directrice du Service culturel
- Le conseiller ou la conseillère auprès du président en charge d'une mission de préfiguration Alumni
- Le conseiller ou la conseillère Science, culture et société
- Le directeur ou la directrice du CROUS ou son représentant

**Membres invités**

*Le président ou la présidente de la commission CVEC peut par ailleurs inviter à titre d'expert toute personne qu'il jugera utile. »*

**Le conseil de la faculté se prononce en faveur de la proposition de modification de l'article 3 – b. de la charte de la commission contribution vie étudiante et de campus (CVEC) par 26 voix pour, 1 voix contre.**



Corinne AUBERT

Doyenne de la faculté des sciences  
et ingénierie

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE**

**SÉANCE DU 7 JUIN 2018**

**MEMBRES PRESENTS**

**- Collège A**

**Ensemble vers notre nouvelle université**

Jean-Marie CHESNEAUX, Emmanuèle MOUCHEL-VIELH

**Nous sommes l'Université**

Roger GUERIN

**Réunis pour Sorbonne Université**

Denis COTE, Vanda LUENGO, Bertrand MEYER, Frédérique PERONNET, Stéphane REGNIER,  
Khadija ZEGOUAGH

**- Collège B**

**Ensemble vers notre nouvelle université**

Agnès BEE, Marco DA COSTA,

**Nous sommes l'Université**

Quentin GLORIEUX (départ à 10h15), Farouk VALLETTE, Anne WOISARD

**Réunis pour Sorbonne Université**

Stéphanie BERTRAND, Stéphanie BONNEAU, Jean-Michel SIAUGUE, Fanny VILLERS

**- Collège T**

**Ensemble vers notre nouvelle université**

Pierre-Yves CANTO

**Nous sommes l'Université**

Chloé HAMEL-DELLENBACH représentée par Roger GUERIN à partir de 10h15

**Réunis pour Sorbonne Université**

Armelle DE TORCY

**CGT**

Dominique CAILLARD, Yves MATHIEU

**SNPTES**

Faouzia BESSEDDIK

**- Collège U**

**Bouge ta Fac avec l'Agep et tes assos**

Anais FONDET

**Alliance Solidaire et Déchainée**

Anthony GIUNTA

- **Collège D**

**Doc'up pour la diversité de la recherche**

Domitille LE CORNEC

**Nous sommes l'Université**

Lucie VIGNES

- **Personnalité extérieure**

Isabelle BROCHARD (arrivée à 9h45), Claude LE BRIS, Marc STEHLE

- **Invité permanent**

Myriam CHRISTIEN

**MEMBRES REPRESENTES**

- **Collège A**

**Nous sommes l'Université**

Annie LEMARCHAND représentée par Roger GUERIN

**Réunis pour Sorbonne Université**

Corinne AUBERT représentée par Stéphane REGNIER, Frédéric KLOPP représenté par Stéphanie BONNEAU

- **Collège B**

**Nous sommes l'Université**

Cécile BRAUNSTEIN représentée par Farouk VALLETTE, Quentin GLORIEUX représenté par Anne WOISARD à partir de 10h15

**Réunis pour Sorbonne Université**

David IZIDORE représenté par Fanny VILLERS, David SIAUSSAT représenté par Bertrand MEYER

- **Collège T**

**Nous sommes l'Université**

Chloé HAMEL-DELLENBACH représentée par Roger GUERIN à partir de 10h15

- **Personnalité extérieure**

Stéphanie THIEBAULT représentée par Frédérique PERONNET

**ORDRE DU JOUR :**

**La séance est ouverte à 9 heures 40 et présidée par M. REGNIER.**

M. REGNIER préside la séance en l'absence de la Doyenne. Il procède au rappel de l'ordre du jour et ajoute que les questions diverses seront traitées à l'issue de l'examen de tous les points de l'ordre du jour. Il est fait état du quorum et des procurations.

Il indique que Mme BONNEAU a été nommée après avis du Conseil Administration de Sorbonne Université du 5 juin 2018, vice-présidente personnels, égalité professionnelle et diversité. Elle a décidé de rester membre du conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie.

- **Vie institutionnelle**

1. **Approbation du PV de la séance du 08.03.2018**

M. GUERIN souhaite qu'il soit précisé qu'il a quitté la séance à 11h15 durant la question diverse posée par Nous Sommes l'Université.

**Le conseil de la faculté approuve le PV de la séance du 8 mars 2018 par 37 voix pour.**

2. **Information sur les équivalences de temps de service des vice-doyens et vice-doyens délégués de la faculté des sciences et ingénierie**

M. REGNIER informe que l'équivalence de temps de service sera de 100% pour un vice-doyen et de 50% pour un vice-doyen délégué. Il informe également que le volume total des décharges et équivalences de temps de service dans les UFR est environ de 55 000 heures pour un potentiel de 240 000 heures. Les équivalences des temps de service des vice-doyens et vice-doyens délégués correspondent à 1 600 heures du volume total.

Ces équivalences sont établies à partir du référentiel voté en 2012 par le Conseil d'administration de l'université Pierre et Marie Curie. Il précise que ce régime est transitoire et applicable pour l'année 2018, dans l'attente d'un nouveau référentiel voté par le Conseil d'administration de Sorbonne Université.

En réponse à M. GUERIN, M. REGNIER précise que les équivalences de temps de service du décanat concernent bien l'année 2018 (année civile) et non l'année universitaire 2017/2018.

M. GUERIN s'interroge sur la pratique des équivalences de temps de service dans les autres facultés et le bilan qui peut en être fait suite à la fusion. En réponse, M. REGNIER indique qu'un bilan sera fait sur les équivalences de temps de service.

M. GUERIN s'interroge également sur les primes perçues par le décanat ainsi que les heures complémentaires qu'ils pourraient effectuer. M. REGNIER précise que les primes de charge administrative sont déterminées par le Conseil académique restreint (CAC R) et que dans l'attente du nouveau régime voté par les instances de Sorbonne université, il sera fait application du référentiel voté en 2012. Il indique également que les primes de charge administrative peuvent se cumuler avec les équivalences de temps de service, contrairement aux heures complémentaires, qui ne se cumulent pas avec les équivalences.

En réponse à la remarque de M. CHESNEAUX, M. REGNIER précise qu'il est important qu'un cadre général applicable aux trois facultés soit fixé concernant les équivalences de temps de service, pour que l'on puisse ensuite s'adapter en fonction de la charge de travail engendrée pour les membres du décanat.

M. DA COSTA demande si, dans le volume total d'équivalences de 55 000 heures, sont compris les 7% réservées aux fonctions de direction au sein des UFR. M. REGNIER indique que les 7% sont compris.

En réponse à la question de Mme HAMEL-DELLENBACH, M. REGNIER précise que le cadre des équivalences de temps de service est fixé par l'article 7 du décret n°431-84 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs ainsi que par les référentiels votés par les instances de l'ex-UPMC en 2012.

M. GLORIEUX indique que le régime présenté en séance ne suit pas le cadre national fixé par le décret de 1984, notamment en ce qui concerne la quantité d'équivalences de temps de service totale ou le cumul des équivalences et des primes. M. MEYER répond qu'il est nécessaire de se dégager de toute suspicion et qu'il est normal, au vu du rôle qu'ont à jouer les universités dans notre société, que les enseignants-chercheurs qui assument des fonctions de pilotage soient déchargés de leur temps de service à 100%.



### 3. Information sur les équivalences de temps de service des vice-présidents de Sorbonne Université

M. REGNIER indique les équivalences de temps de service des vice-présidents de Sorbonne Université relevant du périmètre de la Faculté des Sciences et Ingénierie s'inscrivent dans le même cadre que celui développé précédemment, à savoir le décret de 1984 ainsi que les référentiels votés par les instances de l'ex-UPMC en 2012.

En réponse à la question de Mme BEE, M. REGNIER précise que lors de la révision des effectifs, une grande attention sera portée sur la compensation des décharges par des chargés de mission d'enseignement (CME) au sein des UFR.

M. VALLETTE demande à ce que, lors de la révision des effectifs, la distinction soit bien faite entre les CME affectés au titre de la compensation d'une décharge et ceux affectés de manière traditionnelle à l'UFR.

- **Formation et vie étudiante**

### 4. Avis sur la création des DU « Machine Learning et intelligence artificielle » et « Ingénierie financière avancée »

M. REGNIER introduit les documents en précisant le cadre dans lequel s'inscrit la création de ces DU, à savoir le développement de la formation continue au sein de l'université. Il explicite également le modèle économique.

Il présente le DU « Machine Learning et intelligence artificielle » centré sur la transition numérique et le DU « Ingénierie financière avancée » qui est une continuité du master « Probabilités et finances ».

M. GUERIN et Mme LUENGO demandent des précisions sur le contenu des documents.

M. CHESNEAUX souhaite attirer l'attention sur le modèle économique de la formation continue, qui ne doit pas être financée par la dotation de service public (DSP). Il souhaite que la soutenabilité financière soit au centre de la présentation et de la création des DU.

Mme BESSEDDIK souhaite savoir si, d'une part, les conseils d'UFR se prononcent sur la création des DU en amont du conseil de faculté et, d'autre part, si le coût en personnels administratifs est compris dans le tableau des coûts complets. M. REGNIER répond que les conseils d'UFR ne sont pas consultés, les projets de création étant portés directement par la formation continue et la direction de la formation et de l'insertion professionnelle et vie étudiante de la faculté, et que les coûts relatifs aux personnels administratifs sont compris dans les coûts complets.

M. GUERIN s'interroge sur le dépassement des heures d'enseignement des enseignants-chercheurs qui interviennent dans ces DU, sur la date de commencement de ces formations ainsi que sur la répartition des revenus qui sont générés.

M. REGNIER explique que la formation continue est une mission centrale de l'université et que les enseignants doivent pouvoir être libres d'intervenir dans ce cadre et indique que le DU démarrera à la rentrée prochaine. Il précise que le modèle économique de la formation continue est à construire, tout comme le bilan des revenus qui sont générés.

**Le conseil de la faculté se prononce en faveur la création des DU « Machine Learning et intelligence artificielle » et « Ingénierie financière avancée » par 29 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.**

### 5. Avis sur les tarifs des diplômes ouverts à la formation continue

M. REGNIER présente les documents. Il précise également que les tarifs sont identiques à ceux de 2017 à l'exception du DAEU B dont les tarifs, fixés en 2012, ont dû être augmentés en raison de la baisse de la subvention de la Région Île-de-France, de l'augmentation de la charge de travail et du taux horaire de rémunération.

M. GUERIN souhaiterait avoir un bilan des étudiants qui suivent les formations proposées en formation continue.

Mme BESSEDDIK souhaite une clarification quant aux tarifs appliqués aux personnels de Sorbonne université.

**Le conseil de la faculté se prononce en faveur des tarifs des diplômes ouverts à la formation continue par 28 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions et 1 refus de vote.**

- **Point d'information**

**6. Information sur le calendrier de l'ESPE**

M. COTE présente et commente le calendrier de l'ESPE.

**7. Information sur la création de groupes de travail relatif à l'égalité homme/femme**

Mme BONNEAU présente les groupes de travail qui vont être mis en place et organisés autour de 3 grands axes, à savoir : prévenir, traiter, sanctionner.

Elle précise que la prévention se traduira par la mise en place de plans d'action, élaborés au niveau universitaire. Le traitement suppose la mise en place d'une cellule d'écoute accessible et un circuit d'enquête administrative, ainsi qu'un accompagnement des personnes qui seraient victimes de violences sexuelles et sexistes.

Le premier groupe de travail proposé concerne la cellule d'écoute et le dispositif de traitement et d'accompagnement de ces dossiers.

Mme BONNEAU précise que le volet « sanction », le plus compliqué, implique un travail en amont avec les services juridiques de l'université. Elle ajoute également que l'université devra se doter d'une charte pour l'égalité femme/homme, qui sera adoptée au niveau universitaire et qui devra prendre en compte les spécificités des trois facultés.

Elle indique le projet de composition du groupe de travail, et en réponse à la question de M. GIUNTA, elle ajoute que les étudiants non-élus peuvent participer aux travaux du groupe sous réserve de ne pas porter atteinte au fonctionnement avec un effectif trop important.

M. GUERIN et Mme WOISARD s'inquiètent de la mention des « spécificités » des 3 facultés et estiment que la discussion devrait être menée et sollicitée par le niveau universitaire, dans un souci d'harmonisation. Mme BONNEAU répond qu'une discussion et un travail global sera bien effectué en amont, au niveau universitaire.

M. CHESNEAUX estime qu'un seul groupe de travail ne devrait pas se saisir de questions aussi éloignées que sont les questions relatives à l'égalité femme/homme et celles relatives aux violences sexuelles et sexistes. Mme BONNEAU répond que le groupe travaillera sur la mise en place d'une cellule d'écoute unique, qui sera elle-même saisie de questions extrêmement différentes.

**8. Point d'information ParcoursSup**

M. COTE explique le déroulement des réunions des commissions d'examen des vœux de candidature dans les trois portails. Elles se sont réunies en séances plénières, et de restitution, sous forme de jury. Il précise que sur les 19 000 candidatures, 9 000 ont été examinées dans leur totalité (lettre de motivation, remarques de l'équipe pédagogique), l'autre partie étant traitée par une pondération des notes.

Il indique que les collègues enseignants du secondaire ont accompli un travail très lourd quant à l'appréciation de chaque dossier, pour établir la capacité de chaque élève à réussir dans l'enseignement supérieur. Le processus s'est déroulé sans aucun problème technique. Il revient maintenant aux lycéens de faire leur choix.

Aucun classement de pondération des lycées n'a été utilisé dans les critères de choix.

M. COTE complète son propos en indiquant qu'une commission de suivi sera mise en place afin de contrôler la qualité de la démarche engagée et l'améliorer en vue de la rentrée suivante. Il commente ensuite le document distribué qui précise les chiffres et données disponibles au jour du conseil.

#### 9. Point d'information sur les droits annuels de scolarité en formation initiale

M. REGNIER précise que les droits sont les mêmes que l'année dernière, à l'exception du duplicata de la carte d'étudiant ainsi que l'inscription au CLES.

- **Questions diverses**

M. REGNIER répond à la question de M. MATHIEU concernant l'eau qui aurait été projetée sur des étudiants lors des manifestations contre la réforme ParcoursSup. Il précise que la Faculté des Sciences et Ingénierie est fermement opposée à ces pratiques. Il indique que le décanat de la Faculté des Sciences et Ingénierie n'est pas au courant.

M. REGNIER répond ensuite à la question de M. GUERIN sur le recrutement des ATER en précisant qu'il relève de la prérogative du CAC R et que le conseil de faculté peut en être informé sans possibilité de se prononcer. Enfin, les informations sur les commissions de groupe dans le cadre des promotions des professeurs et maîtres de conférences peuvent être données par les UFR dont les commissions émanent.

Il est également répondu à la question de l'utilisation des boîtiers de vote électronique en séance du conseil, en expliquant que le dispositif pourrait être utilisé et nécessite des tests préalables.

Mme BESSEDDIK pose la question de la priorité des enfants des personnels pour les vacances saisonnières, qui était en vigueur sous l'UPMC. M. REGNIER indique que 140 candidatures ont été reçues, dont 110 acceptées car complètes et envoyées dans les temps. Sur ces 110 étudiants, ont été priorités les enfants du personnel, les étudiants de la Faculté des Sciences et Ingénierie, et les étudiants de Sorbonne Université indépendamment de leur faculté d'appartenance.

Sur la question concernant les comités de sélection, M. REGNIER précise que cela relève de la compétence du CAC R avec un choix entériné par le Conseil d'administration de Sorbonne Université.

Le conseil de faculté peut être informé sans pouvoir donner son avis. M. CHESNEAUX estime qu'en dépit de la compétence exclusive donnée au CAC R par le code de l'éducation, la faculté des sciences devrait pouvoir discuter des dossiers avant leur passage devant les instances de Sorbonne Université.

Mme CAILLARD pose la question des adresses génériques de la formation continue. M. REGNIER lui indique que les services de la DAPTN ont été saisis afin de régler le problème.

*La séance est levée à 12 heures 30.*



**Stéphane REGNIER**

**Vice-doyen Ressources et Moyens**

Pour la Doyenne  
de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
et par délégation  
Le Vice-Doyen Ressources et Moyens  
**Stéphane RÉGNIER**